

Déclaration conjointe entre l'Organisation mondiale des douanes et l'Union postale universelle sur la facilitation d'un commerce mondial sûr, sécurisé et efficace

Nous, l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et l'Union postale universelle (UPU), reconnaissons l'importance d'un commerce mondial sûr, sécurisé et efficace pour l'interconnexion, la croissance et le développement des économies et le bien-être des franges de la population du monde entier. En tant que gardiens des réseaux commerciaux et postaux mondiaux, nous nous engageons à travailler ensemble pour faciliter la circulation des biens et des services à travers les frontières tout en garantissant la sécurité et le respect des lois et réglementations nationales et internationales.

Nous pensons que la mise en œuvre efficace des procédures douanières et postales est essentielle pour atteindre nos objectifs communs de facilitation du commerce et des transports tout en interconnectant le monde et en protégeant le public contre les risques posés par les marchandises illégales et dangereuses, notamment les armes, les drogues, les produits contrefaits et autres articles illicites.

Par conséquent, nous nous engageons à continuer à travailler ensemble et à échanger les meilleures pratiques, sur la base de notre accord de coopération, pour renforcer la coopération et la coordination entre nos organisations et nos membres respectifs afin d'atteindre les objectifs suivants:

1. Poursuivre le dialogue entre les administrations douanières des membres de l'OMD et les opérateurs désignés des Pays-membres de l'UPU, afin d'assurer une compréhension mutuelle de nos missions et exigences respectives et de la meilleure façon de les remplir.
2. Renforcer la coopération entre nos organisations et nos membres respectifs dans le renforcement des capacités, la formation et l'assistance technique pour soutenir la mise en œuvre efficace des procédures douanières et postales.
3. Favoriser l'échange d'informations et de données entre tous les acteurs de la chaîne logistique postale, permettant ainsi la numérisation des processus de travail postaux et douaniers pour faciliter une collaboration plus efficace et effective.
4. Améliorer la qualité et l'exactitude des données et des informations échangées entre les douanes et les opérateurs désignés pour favoriser le dédouanement sûr, sécurisé et efficace des marchandises.
5. Faciliter le développement et la mise en œuvre d'outils communs pour identifier les envois à haut risque et réduire le risque de contrebande, de fraude et d'autres activités illicites.
6. Promouvoir l'utilisation de la technologie et de l'innovation pour améliorer l'efficacité, la transparence et la sécurité des processus douaniers et postaux, y compris l'exploration de l'interconnexion des plateformes et des interfaces d'échange de données, le déploiement de technologies avancées de contrôle et la numérisation de la chaîne postale mondiale.
7. Engager les organisations partenaires dans le développement et l'élaboration de stratégies d'intégration numérique liées aux données électroniques préalables dans les procédures postales, de transport et douanières.

Nous reconnaissons que la réalisation de ces objectifs nécessitera un effort de collaboration et un engagement à long terme de nos organisations, de nos membres respectifs et de nos partenaires de la chaîne logistique. Par conséquent, nous nous engageons à travailler en partenariat avec toutes les parties prenantes, y compris les gouvernements, les organisations internationales, le secteur privé et la société civile pour atteindre nos objectifs communs de faciliter un commerce mondial sûr, sécurisé et efficace.

Signé ce jour, le 7 juin 2023, à Tokyo (Japon).